

## Projet de terminal méthanier au Verdon-sur-mer en Gironde

**M. le président.** La parole est à M. Didier Quentin, pour exposer sa question, n° 417, relative au projet de terminal méthanier au Verdon-sur-mer en Gironde.

**M. Didier Quentin.** Ma question s'adressait initialement à Mme la secrétaire d'État à l'écologie, mais monsieur le secrétaire d'État, chargé de l'aménagement du territoire, vous êtes aussi concerné, car je vais vous parler d'un territoire à ménager ! (*Sourires.*)

Une nouvelle fois, ma question porte sur le funeste projet de terminal méthanier au Verdon-sur-Mer présenté par la société néerlandaise 4 Gas. Comme a pu le constater M. Jean-Louis Borloo, le 7 septembre dernier à Royan et à Saint-Georges-de-Didonne, ce projet suscite une opposition quasi unanime de la rive droite charentaise-maritime, aussi bien chez les élus qu'au sein de la population. Les propos rassurants tenus par le ministre d'État, à cette occasion, nous laissent espérer une issue favorable. Je me permets de les rappeler : « Les indicateurs sont tous au rouge pour l'impact d'un tel projet sur l'environnement ».

Je tiens néanmoins à réaffirmer que ce projet de terminal constitue un triple non sens : énergétique, économique, écologique et qu'il importe d'en finir le plus rapidement possible, tant il est anxiogène pour la population et nuisible pour notre littoral.

C'est un non-sens énergétique d'abord, car la France est déjà en situation de surcapacité de stockage de gaz naturel liquéfié avec les installations existantes. Le président des Ports de France, Michel Quimbert, a récemment déclaré que « avec l'augmentation des capacités de Montoir-de-Bretagne et des deux implantations prévues à Fos-sur-Mer, en 2009 et 2012, nous aurons quatre fois la capacité nécessaire à l'indépendance énergétique de la France, et pour longtemps ». Il a également ajouté que : « il n'y a pas d'impératif à implanter un terminal méthanier au Verdon. C'est un projet spéculatif ».

Non-sens économique ensuite, car les initiateurs de ce projet font miroiter des retombées mirobolantes en termes de recettes fiscales pour les collectivités et de création d'emplois, mais celles-ci seraient dérisoires par rapport aux effets très négatifs pour les activités primaires et pour l'économie touristique, comme on a pu le constater dans des localités qui ont accueilli des installations classées SEVESO. Or le tourisme reste le premier gisement d'emplois et la principale source de richesses du pays royannais.

Non-sens écologique enfin, tant les conséquences seraient dommageables pour l'environnement et la biodiversité. Un tel équipement provoquerait une pollution visuelle et paysagère majeure devant quelques-uns des sites les plus emblématiques de notre littoral sans parler d'innombrables nuisances. C'est pourquoi je me suis félicité que le Gouvernement ait donné, le 20 juin dernier, une réponse favorable à ma demande d'une mission de préfiguration pour la création d'une aire marine protégée au nord de l'estuaire de la Gironde et dans les pertuis charentais.

À l'heure où le Gouvernement vient de lancer, dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, un vaste plan sur les énergies renouvelables, la vocation de l'estuaire de la Gironde, le plus grand et le dernier estuaire naturel d'Europe, devrait être liée au développement d'une économie et d'un tourisme durable plutôt que de le transformer en un Fos-sur-Gironde.

Je précise également que des recours contentieux à l'endroit des promoteurs de ce projet contre nature sont engagés, notamment sur les conditions de l'appel d'offres entre la société 4 Gas et le port autonome de Bordeaux.

J'ajoute enfin que notre économie littorale ne pourra longtemps supporter cette épée de Damoclès dans un contexte délicat. Les premiers effets négatifs se font déjà sentir notamment pour l'activité touristique et immobilière.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'État, je vous demande, premièrement, de me préciser l'état des procédures administratives en cours et à quelle date le Gouvernement se prononcera sur ce projet de terminal. Deuxièmement, compte tenu de l'intérêt majeur de l'estuaire de la Gironde, du point de vue naturel et pour la biodiversité, la mission de préfiguration d'une aire marine protégée a été décidée, comme je l'ai rappelé, je vous serais donc très reconnaissant de m'indiquer dans quel délai le Gouvernement entend créer définitivement cette aire marine protégée.

**M. le président.** La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.

**M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, je sais combien le territoire de la Charente-maritime vous tient à cœur.

Le Grenelle de l'environnement accorde une priorité aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables. Ce sont les deux axes majeurs de la transition énergétique dans laquelle nous engageons notre pays. Pour autant, je dois vous dire que nous avons besoin de gaz naturel liquéfié pour diversifier nos approvisionnements en gaz et, en particulier, réduire notre exposition aux risques techniques et politiques liés au transport par gazoduc ainsi que pour accompagner la décroissance du charbon ; je rappelle que la moitié des centrales à charbon seront fermées d'ici à 2015.

L'entreprise qui porte le projet du Verdon a fait part de son souhait de poursuivre son projet, et a déposé une demande d'autorisation au titre des installations classées. Cette demande devra être instruite suivant la réglementation en vigueur. Un débat contradictoire avec l'ensemble des parties prenantes aura lieu conformément à la méthode du Grenelle de l'environnement.

La procédure ne fait que débiter et le temps de la décision n'est pas encore venu. Néanmoins, je peux, d'ores et déjà, indiquer qu'une autorisation ne pourra être délivrée que si le projet s'avère parfaitement respectueux de l'environnement et de la sécurité des riverains.

Vous le savez, le Gouvernement porte une ambition environnementale pour l'estuaire de la Gironde. C'est pourquoi nous avons mis à l'étude un projet de parc naturel marin, conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement. Cette étude a débuté ; il y aura ensuite une concertation approfondie et ce processus pourra aboutir à la création d'un espace marin protégé au cours de l'année 2010.

Bien évidemment, le projet de terminal méthanier devra être examiné à la lumière des engagements du Grenelle de l'environnement et de la mise en place de ce parc naturel. Je ne vous cache pas, monsieur le député, que cela pose pour le moins question.

Je reviens à la procédure.

Après avoir fait examiner le dossier par ses services, le préfet de la Gironde a décidé de le déclarer irrecevable. L'entreprise devra donc compléter son dossier lequel ne pourra être soumis à enquête publique que s'il est complet, c'est-à-dire s'il comprend tous les éléments d'appréciation nécessaires. Je puis vous assurer que le Gouvernement est particulièrement attentif à ce dossier.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Quentin.

**M. Didier Quentin.** Je tiens à vous remercier pour ces précisions, monsieur le secrétaire d'État. Toutefois, je me permets d'appeler votre attention sur l'organisation en simultané de deux enquêtes publiques. Il me paraîtrait inconcevable que l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter du projet de terminal méthanier 4 Gas puisse se dérouler avant même que soient connues les conclusions de l'enquête publique relative à la demande de dérogation d'implantation de ce projet industriel dans la bande des 100 mètres.

Comme ancien président du Conservatoire du littoral, je demeure plus que jamais attaché au strict respect de la loi Littoral et je serai particulièrement vigilant à ce sujet, comme vous-même, monsieur le secrétaire d'État.

**M. le président.** Nous n'en doutons pas, monsieur Quentin.